



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAc

N° 2023-16

### Séance du 20 mars 2023

Date de convocation :  
13 mars 2023

Nombre de membres :  
En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 13

Résultat du vote :  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le Conseil municipal de la commune de BURGNAc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. MARGARIDO, MME CHANTEGROS, M. GAUBERT, MME FLUHR DIFFIMBACH, M. CORREIA, MMES VAL, BARATAUD, M. LAGRANDE, MME LEOBARDY, M. GODMÉ. MME GODMÉ

**Excusés :**

Fabien DELOTTE donne pouvoir à Bruno GAUBERT

**Secrétaire de séance :**

Sylvie LEOBARDY

### GROSSES REPARATION DE VOIRIE SUR LES VC8, 11 ET 205 – DEMANDE DE SUBVENTION

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
- La loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que l'étude des travaux de grosses réparations de voirie sur les voies communales n°8, 11 et 205 date de 2020. Les prix ont été revus à la suite de l'ajout de travaux d'évacuation des eaux pluviales, ainsi que de grosses dégradations et affaissement des routes.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève aujourd'hui à 97 600€ HT.

**Considérant** que ces travaux peuvent faire l'objet d'octroi de subventions du Conseil départemental,

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** pour 2023 le programme de travaux de grosses réparations de voirie sur les VC8, 11 et 205 pour un montant estimé à 97 600€ hors taxes, sachant que ce montant sera ajusté en fonction du coût des matériaux et de la quantité réelle utilisée,
- **Sollicite** pour ce faire, une aide auprès du Conseil départemental,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Michel REBEYROL

